



## Pb entre locataire et agence

Par **nous77\_old**, le 11/12/2007 à 18:31

il y a peu de temps on a eu une fuite d'eau du plafond on a appelé l'agence pour signaler le dégât, l'agence nous a répondu qu'il nous envoyait quelqu'un sans aucune autre information. (le monsieur est venu ils nous ont indiqué d'où venait la fuite, durée 5 à 10 minutes). (la fuite était due au joint du bac à douche). Environ 1 semaine plus tard on reçoit la facture de 122 euros pour le déplacement du monsieur (sans avoir plus d'information durant ce laps de temps, on est allé chercher le monsieur pour avoir plus d'infos l'agence nous a dit que vu que l'entretien des joints du bac à douche n'est pas de notre charge le déplacement du monsieur est donc aussi

NB: le monsieur est venu et reparti sans rien nous informer ni nous faire signer.

je refuse de payer cette facture (surtout que le prix est totalement injustifié).

que peut-il se passer en refusant de payer et dois-je payer et qu'en sont mes recours?